

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du jeudi 16 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à 20h00.

Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

Étaient présents : Bertrand Bonenfant, Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Bernard Fontaine, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Mathilde Joulain, Yann Lechavalier, Sophie Fortunati, Aurore Legrain, Aurélie Tual, Bruno Folliet, Luc Charpentier, Cathy Lozachmeur, Jonathan Humo, Emilie Housseau, Charles-Henry Robin

Absents excusés : Philippe Dinard (pouvoir à Nathalie Heuzé-Michel), Océane Lanoe (pouvoir à Géraldine Seguin)

Secrétaire de séance : Géraldine Seguin**Délibération n°2026-49: Décisions modificatives n° 02-2026**

1 - Comptabilisation de l'avance forfaitaire du marché RD 160 – RD 528 (opération patrimoniale – Chapitre 41

Dans le cadre du marché de réaménagement des RD 106 et RD 528 confié à l'entreprise COLAS, le marché prévoit le versement d'une avance forfaitaire. Conformément aux règles de la nomenclature budgétaire et comptable M57, cette avance doit être retracée au chapitre 041 « Opérations patrimoniales », ce qui nécessite l'ouverture des crédits correspondants par décision modificative.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 231.091	0 €	67 993.28 €	0 €	0 €
R-238 . 091	0 €	0 €	0 €	67 993.28 €
Total 041 / Opérations patrimoniales	0 €	67 993.28 €	0 €	67 993.28 €
Total INVESTISSEMENT	0 €	67 993.28 €	0 €	67 993.28 €
Total Général		67 993.28 €		67 993.28 €

2 - Ajustement des crédits pour l'acquisition de matériels informatiques

Afin de permettre le règlement de l'acquisition de matériels informatiques destinés aux services administratifs (quatre ordinateurs et un poste fixe) ainsi qu'à l'école (un switch réseau), dont le montant total s'élève à 6 932 €, il convient d'augmenter les crédits inscrits au compte 2183. Les crédits déjà ouverts au budget s'élevant à 4 000 €, un crédit complémentaire de 2 932 € doit être inscrit par décision modificative. Ce complément est financé par un virement de crédits en provenance du compte 2184.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2183	0 €	2932.00 €	0 €	0 €
D 2184	2932.00 €	0 €	0 €	0 €
	2932.00 €	2932.00 €	0 €	€
Total INVESTISSEMENT	2932,00 €	2 932.00 €	0 €	0 €
Total Général	€		€	

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n° 02-2026 au budget primitif 2026, telle que présentée ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

**Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
 Le 16 juillet 2026
 Le Maire, M. Bertrand Bonenfant**

